

Pour une poignée de Kwh

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 730

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 730 17 mai 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Pierre Gilliand
Pierre Lehmann
Ursula Nordmann-Zimmermann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Catherine Dubuis

730

Domaine public

Pour une poignée de Kwh

Au cours du débat sur les deux initiatives énergétiques — Pour un avenir sans centrales nucléaires et Pour un approvisionnement énergétique sûr, économique et respectueux de l'environnement — la majorité du Parlement a fait la preuve de son incapacité à affronter les problèmes actuels et à poser des jalons pour maîtriser l'avenir.

Les arguments avancés ne font guère illusion et les sages, les partisans de la raison ne sont plus du côté de la majorité.

On a reproché aux adversaires de l'énergie nucléaire de jouer sur la peur que suscite l'atome, de mener une guerre de religion retardataire. Mais les hommes de foi, croyants aveugles dans le progrès nécessaire, ce sont les partisans d'une forme d'énergie dont on sait objectivement qu'elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Si un peu partout dans le monde les programmes nucléaires sont freinés, redimensionnés, c'est bien parce qu'on a pris conscience que les espoirs mis en eux sont infondés. La tranquille assurance du Parlement fédéral en la matière n'est qu'une forme d'inconscience.

On a insisté sur l'accroissement inéluctable de la consommation d'électricité. Ceux-là même qui proclament cette fatalité sont des adversaires résolus de mesures fédérales, cantonales et communales propres à endiguer cette croissance continue. Il faut de nouvelles centrales pour répondre à la demande, mais on refuse une initiative qui propose des interventions susceptibles de canaliser cette demande. Fatalité délibérément voulue. C'est qu'une intervention de l'Etat mettrait en

péril la liberté individuelle et bouleverserait notre régime économique. Quelle est la liberté d'une société qui, chaque année, dépend d'une quantité d'énergie en augmentation de 4 à 5%? Quelle place la «fatalité» laisse-t-elle à la liberté collective et individuelle? La croissance de la consommation énergétique n'a-t-elle pas déjà modifié nos modes de vie, n'a-t-elle pas transformé la société plus profondément que toutes les idées de nos révolutionnaires de salon?

Un représentant distingué de l'économie affirme que pour favoriser la créativité des entreprises, il ne faut pas imposer à ces dernières de nouvelles restrictions, mais leur laisser une plus grande liberté d'action... Mais l'énergie en abondance — tout comme dans l'après-guerre, une main-d'œuvre en abondance — ne favorise que les solutions de facilité.

Les énergies renouvelables, c'est bien connu, ne sont pas au point! C'est pourquoi, en bonne logique, on refuse l'initiative pour un approvisionnement sûr qui prévoit une nouvelle répartition des crédits de recherche en faveur de ces énergies.

Cette dernière initiative implique une intervention massive de l'Etat, une centralisation intolérable! Le pouvoir considérable des producteurs d'électricité, la production ultra-centralisée de l'énergie nucléaire, les décisions prises à l'abri de l'opinion publique et qui pourtant déterminent l'avenir du pays, tout cela n'inquiète pas les défenseurs patentés de nos libertés.

Et pour couronner ce discours archaïque, vieux d'un siècle au moins, imprégné d'un productivisme digne d'archéo-marxistes — libéraux, marxistes, même combat! — on refuse tout compromis, on balaie d'un revers de manche la résistance massive

SUITE ET FIN AU VERSO

Pour une poignée de Kwh

de la population du nord-ouest de la Suisse. Assez discuté, il faut en découdre. L'esprit de compromis, la négociation qui permet de rapprocher les positions antagonistes, c'est dépassé. Bon pour les discours de cantines!

Le débat énergétique a levé le voile. La majorité parlementaire — inconscients, croyants et représentants d'intérêts très particuliers — a choisi la fuite en avant, aiguillonnée par la trouille la plus primaire, jetant par-dessus bord toutes les valeurs qui ont fait et qui justifient l'existence de la Suisse: fédéralisme, esprit de conciliation, goût de relever les défis. Voilà les taupes qui minent les institutions et qui sèment le défaitisme! Reste aux citoyens qui ont donné leurs suffrages à de si piètres représentants, à corriger le tir.

J. D.

DE L'ÉPURATION À LA PROTECTION. — II.

Cinquante litres d'eau par jour

De l'épuration des eaux à la protection des eaux: dans le dernier numéro de DP (729), Pierre Lehmann posait les principes essentiels à une action à long terme. Aujourd'hui, il poursuit sur sa lancée, précisant son diagnostic sur l'état des principales sources d'eau potable et concluant.

Comme les eaux de surface, les eaux souterraines sont aussi parfois polluées; il s'agit en général de pollution chimique ou d'un enrichissement excessif en nitrates et autres sels minéraux, provoqué par la fertilisation aux engrais chimiques, à des décharges

malencontreuses et à d'autres «accidents» dus, plus ou moins directement, aux effets de la priorité économique.

La pollution organique des eaux souterraines est en général faible et peu problématique (les épidémies sont le fait de tuyauteries défectueuses); elle ne justifie pas l'obsession répandue dans les services des eaux de vouloir «déguiller au chlore» toute trace de vie restant dans une eau souterraine; en fait, cette chloration produit des composés organochlorés qui, selon des études américaines, auraient des propriétés cancérigènes — on risque donc de remplacer une diarrhée occasionnelle (aujourd'hui), par un cancer beaucoup moins occasionnel (demain).

L'eau de pluie peut être récoltée dans n'importe quelle maison. Ce travail doit être bien fait, mais il ne pose pas de problème difficile. L'eau de pluie est très douce, ce qui permet de faire la lessive au savon pur, donc de se passer complètement d'adoucesseurs, de phosphates.

La fourniture d'eau potable devrait être envisagée séparément pour chaque maison. Il est clair qu'il faudra rester flexible et accepter des approvisionnements collectifs pour des ensembles de maisons, quand on ne pourra pas faire autrement. Ce qui compte, c'est que les habitants soient informés, qu'ils puissent participer aux choix... et redevenir conscients du fait qu'il y a différents types d'eau potable et que l'approvisionnement est un problème crucial qui les concerne. La valeur de l'eau est plus évidente quand on doit se donner la peine d'aller la chercher que lorsqu'on est incité à la gaspiller par des tarifs dégressifs.

PRIORITÉ AU COMPOSTAGE

Le compostage des déchets organiques, y compris des déjections humaines, dans l'habitat, n'est pas facile dans les constructions actuelles: pas de place, dans l'architecture, pour le recyclage des déchets et pour la gestion de l'eau. Mais cela ne

signifie pas que le compostage dans l'habitat soit difficile à réaliser, ni que cela doive rendre l'habitat moins confortable. Une maison conçue en fonction de cette nécessité sera tout aussi agréable à habiter qu'une autre, peut-être même davantage.

Cette question a été analysée en détails dans une étude que j'ai faite pour l'Office fédéral de la protection de l'environnement¹, je me contenterai de souligner les points suivants:

— les constructions nouvelles devraient être équipées de grandes cuves de compostage (système Clivus, ou équivalent), capables de recevoir tous les déchets organiques des ménages et de les transformer en terreau (du fait des réductions de volumes dues au compostage, le travail de la voirie diminuera notablement);

— dans les constructions existantes, on peut utiliser des petites toilettes à compostage; cela entraînera, en principe, une augmentation (modérée) du travail de la voirie et l'installation d'une usine de compostage aux abords des villes.

UN EXCELLENT ENGRAIS

Le compost obtenu à partir des déjections humaines et autres déchets de ménage est un excellent engrais, riche en humus, qui contient les éléments fertilisants, azote, phosphore et potasse, en une forme très peu soluble, donc peu lessivable; pas de métaux lourds; il peut être épandu à raison d'environ 2 kg par mètre carré et par année.

Renoncer à faire caca dans l'eau permet d'économiser environ le 30 à 40% de l'eau consommée aujourd'hui dans les ménages. Cela n'épuise pourtant pas les possibilités d'économie d'eau, et de loin. Plus on reviendra conscient de la valeur de l'eau, et plus on fera attention à ne pas la gaspiller.

¹ «Essais avec des toilettes à compostage, gestion de l'eau et des déchets organiques dans l'habitat», SEDE SA 8211, juin 1983.